



**Ambassade de France
au Népal**

Section consulaire

**P.O. Box 452 - Lazimpat
Kathmandu (Nepal)
Tél. 977.1.44.12.332/44.18.034
Télécopie: 977.1.44.19.968/44.18.288
Email : consulat@ambafrance-np.org.**

**DOCUMENTS A FOURNIR
VISA DE COURT SEJOUR POUR LA FRANCE
(maximum 90 jours)**

Dépôt du dossier : 3 semaines avant le voyage
Tarif : 35 euros, à payer en espèces locales, soit 2966 roupies

SPONSOR FRANCAIS

- Attestation d'accueil à obtenir auprès de la mairie du domicile. L'original doit être envoyé à la personne invitée.
- Lettre de motivation présentant la demande
- Photocopie de la pièce d'identité française
- Garantie financière (3 derniers bulletins de salaire ou relevé d'imposition), si l'invitant français finance le voyage.

RESSORTISSANT NEPALAIS

- Formulaire de visa complété et signé avec deux photographies d'identité couleur (35X45 mm, récentes, ressemblantes, sur fond clair et uni, tête nue et représentant 70 à 80% de la surface de la photographie) et passeport népalais valable au moins 6 mois
- Relevé de compte bancaire des 3 derniers mois, s'il finance lui-même son voyage
- Preuve du travail (enregistrement de société ou lettre de l'employeur)
- **Réservation** du billet d'avion Aller/retour

Si le visa est octroyé, le demandeur devra produire une attestation d'assurance pour la durée du voyage, sur l'ensemble du territoire de l'espace Schengen et couvrant des dépenses d'un montant minimum de 30 000 euros (rapatriement, hospitalisation, aide sociale).

Une fois le dossier complet déposé, un rendez-vous sera donné pour passer une entrevue auprès de nos services. Il peut être demandé à l'invitant français d'appeler nos services pour des vérifications complémentaires.

La production de toutes ces pièces est obligatoire mais n'est pas une garantie de l'octroi du visa par l'Ambassade.